

revenu, ce qui le prive des prestations d'assurance-chômage. Je pose cette question complémentaire, parce qu'il est possible de prendre une mesure en ce sens.

Le très hon. M. Diefenbaker: Une question semblable a été posée, je crois, au ministre du Travail. Comme le sujet ressortit surtout à sa compétence, il convient, je pense, qu'il y apporte la réponse qui s'impose.

L'hon. Michael Starr (ministre du Travail): En réponse à l'honorable député d'Assiniboia, tout ce que je puis dire c'est que les règlements en question ont été soumis à l'examen du comité consultatif de l'assurance-chômage. Malheureusement, la mort ayant frappé l'épouse du président, celui-ci a dû remettre la réunion à plus tard. Cette réunion est convoquée pour le 4 mars.

M. Argue: J'ai une autre question complémentaire. Le ministre étudiera-t-il l'à-propos d'abroger immédiatement ces règlements sans attendre la réunion projetée, vu que lesdits règlements ont été établis d'abord sans qu'on ait demandé l'avis du comité consultatif de l'assurance-chômage?

L'hon. M. Starr: A mon avis, le comité consultatif de l'assurance-chômage devrait avoir la chance d'examiner ces règles.

L'hon. Paul Martin (Essex-Est): J'aurais une autre question à poser. Comme le ministre nous informe que le comité consultatif ne se réunira pas avant le 4 mars, le ministre ne pourrait-il pas prendre des dispositions immédiates, même en l'absence inévitable du président, afin que le comité se réunisse immédiatement et étudie cette question en vue d'aider les chômeurs d'Elliot-Lake?

L'hon. M. Starr: C'est le président du comité consultatif de l'assurance-chômage qui a lui-même fixé la date de la réunion.

L'hon. M. Martin: Monsieur l'Orateur, puis-je poser une autre question? Le ministre du Travail ne croit-il pas qu'en pareil cas il a le pouvoir de faire une telle proposition au comité consultatif?

L'hon. M. Starr: Je l'ai fait par l'entremise du président du comité consultatif.

L'hon. M. Martin: Le 4 mars donc.

BASE NAVALE DE POINT-EDWARD—PRÉTENDUS CONGÉDIEMENTS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Robert Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de la Défense nationale. Le ministre a-t-il pris connaissance d'une nouvelle parue le 12 février dans

le *Chronicle* d'Halifax et selon laquelle 112 employés de la base navale de Point-Edward seraient congédiés? Comme l'affaire est assez grave, le ministre nous dirait-il ce qu'il faut penser de cette nouvelle?

L'hon. M. Chevrier: Adressez-vous au ministre des Transports.

L'hon. G. R. Pearkes (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, le député d'Assiniboia m'a prévenu d'une question semblable.

Le 9 novembre dernier, le NCSM *Buckingham* est arrivé à la base navale de Point-Edward pour y subir un radoub évalué à \$205,000. Il a fallu engager temporairement pour ce travail un certain nombre d'ouvriers; on a obtenu l'autorisation d'augmenter de 80,000 heures-homme le volume ordinaire de travail temporaire fixé pour la base navale de Point-Edward. La réparation étant presque achevée, la diminution du travail a exigé une réduction du nombre des employés temporaires.

Le radoub ne sera pas terminé avant la mi-mai, mais le *Buckingham* sera envoyé à la *Sydney Engineering and Dry Dock Limited* le 15 avril 1960. Les travaux de radoub se poursuivront à la base navale jusqu'alors, mais à un rythme réduit. Si l'occasion se présentait, d'autres travaux seraient confiés à la base navale de Point-Edward.

(Plus tard)

M. Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria): Monsieur l'Orateur, j'ai une question complémentaire à poser au ministre de la Défense nationale au sujet de la base navale de Point-Edward. Il peut tenir ma question pour préavis et y répondre plus tard. Le ministre nous dirait-il si la frégate *New Waterford* devait subir des réparations à cette base, une fois terminées les réparations du *Buckingham*, et si par la suite ce navire a été dirigé vers un autre chantier maritime?

L'hon. M. Pearkes: Je vais aller aux renseignements, monsieur l'Orateur.

M. Hazen Argue (Assiniboia): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Défense nationale. D'ici à ce que ce soit possible de passer de nouvelles commandes de travaux à la base navale de Point-Edward, le ministre pourrait-il étudier la demande présentée par la succursale de Glace Bay de la Légion canadienne? Elles veut que soient contremandées les mises à pied qui doivent avoir lieu au cours des deux prochaines semaines.

L'hon. M. Pearkes: Non, monsieur l'Orateur. Je ne suis pas autorisé à embaucher des hommes là où il n'y a aucun travail pour eux.

[M. Argue.]